

HONORAIRES DE L'AGENCE TTC

(TVA taux en vigueur de 20% incluse) Barème pour les mandats à compter du 10 octobre 2019

	Mandat de vente Exclusif	Mandat de vente Simple
De 0 à 100 000 €	Forfait 5 000 €	Forfait 6 000 €
De 100 001 à 169 999 €	5.5 %	6 %
De 170 000 à 229 999 €	5 %	5.5 %
De 230 000 à 329 999 €	4.5 %	5 %
De 330 000 et au-delà	4 %	4.5 %

Mandat expert équitable : Mandat dont la commission est divisée entre le propriétaire et l'acquéreur. Mandat exclusif avec liberté du propriétaire (**voir conditions en agence**).

Cas particulier :

-Pour les biens à rénover en grande partie et qui occasionnent une multitude de visites avec acquéreurs et artisans spécialisés, géomètres experts, géologues pour étude de sol pour assainissement individuel et tous renseignements nécessaires au projet. Forfait 10 000€ TTC.

-Prestation Prestige avec des partenaires extérieurs (Sur demande).

Les prestations particulières peuvent modifier les barèmes d'honoraires de vente allant jusqu'à 2% supplémentaires.

HONORAIRES DE LOCATION TTC

Le montant TTC des honoraires imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Liste des communes concernées par le décret sur l'évolution de l'encadrement des loyers :
www.logement.gouv.fr

-Maximum 8€/m² : Entremise et négociation, visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail, en zone non tendue. (Maximum 10€/m² en zone tendue et maximum 12€/m² en zone très tendue).

-Etat des lieux : Maximum 3€/m².